

**FICHE 45**

*Informations demandées à certains établissements de crédit*

**ENCOURS MENSUELS DE CRÉANCES ET ENGAGEMENTS  
EN DEVISES VIS-À-VIS DES RÉSIDENTS  
État 36**

**NOTA : à compter de janvier 2006 de référence, les établissements de crédit ne sont plus assujettis à la remise de ces états.**

**1. OBJET**

Les données déclarées sur cet état contribuent à l'analyse de l'activité bancaire internationale et font partie des informations statistiques transmises à la Banque des Règlements Internationaux.

**2. CONTENU**

L'état n°36 recense aux dates d'arrêté **mensuel** les encours de créances et engagements **en devises** des **agents financiers résidents** et de la **clientèle non financière résidente**, hors créances et dettes rattachées et avant déduction des provisions.

- ◆ L'état n° 36 recense les soldes des comptes débiteurs et créditeurs en devises, y compris les pensions livrées, selon que la contrepartie est :
  - un agent financier résident (instituts d'émission, établissements de crédit, OPCVM monétaires et non monétaires, autres institutions financières),
  - la clientèle non financière résidente.
- ◆ Les encours sont ventilés par devise, un code par devise, l'Euro n'étant pas à déclarer.

**3. DATES D'ARRETE – DELAIS DE TRANSMISSION – SUPPORT**

- L'état 36 est arrêté au soir du dernier jour ouvrable du mois.
- Il est transmis à la direction de la Balance des paiements au plus tard le quinzième jour ouvré suivant la date d'arrêté, soit le 20 du mois suivant.
- Le dessin d'enregistrement de l'état 36 figure à la fiche 15. Le modèle d'imprimé est présenté en annexe.

Les états mensuels transmis à la direction de la Balance des paiements sont établis par les banques selon des règles conformes au principe du plan comptable bancaire des établissements de crédit et s'appuient sur les documents envoyés au Secrétariat Général de la Commission Bancaire pour la Base des Agents Financiers (BAFI).

Les états mensuels destinés à la BAFI pouvant être servis suivant toutes méthodes –notamment statistiques– pour autant que les établissements puissent être à même de les justifier (cf. instruction de la Commission bancaire n° 97-01 du 27 mars 1997), les états 36 destinés à la Balance des paiements sont établis à partir :

- soit d'informations de même niveau d'élaboration que celles ayant servi aux documents mensuels de la BAFI,
- soit d'informations strictement comptables.

**Annexe 1**

**MODÈLE D'IMPRIMÉ DE L'ÉTAT 36<sup>1</sup>**

Nom de l'Établissement de Crédit

<b>ÉTAT N° 36</b> <b>ÉTAT MENSUEL DES ENCOURS DES CRÉANCES</b> <b>ET ENGAGEMENTS EN DEVICES VIS-À-VIS DES RÉSIDENTS</b> (montants arrondis à l'unité) (hors créances et dettes rattachées)
--

| E | 3 | 6 |

Code interbancaire (CIB) 

0	0	0	0						
---	---	---	---	--	--	--	--	--	--

Code mouvement 

--

1. Création (première transmission) du document
2. Modification d'un document précédemment transmis
3. Annulation de la totalité d'un document précédemment transmis

Clientèle non financière .....  
 Agents financiers résidents .....  
 (instituts d'émission, établissements de  
 crédit, OPCVM et autres institutions  
 financières)

Date d'arrêt 

J	J	M	M	A	A
---	---	---	---	---	---

CODES NOMENCLATURE (NCL)  
 À REPORTER DANS LE CADRE

Créances	Engagements
925	925
927	927

Code ligne (1)	Code de la monnaie	CRÉANCES (soldes débiteurs)		ENGAGEMENTS (soldes créditeurs)															
		NCL <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 15px;"></td><td style="width: 15px;"></td><td style="width: 15px;"></td><td style="width: 15px;"></td></tr></table>					NCL <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 15px;"></td><td style="width: 15px;"></td><td style="width: 15px;"></td><td style="width: 15px;"></td></tr></table>					NCL <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 15px;"></td><td style="width: 15px;"></td><td style="width: 15px;"></td><td style="width: 15px;"></td></tr></table>					NCL <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 15px;"></td><td style="width: 15px;"></td><td style="width: 15px;"></td><td style="width: 15px;"></td></tr></table>		

Totaux arithmétiques 

--	--	--	--	--

(1) À servir uniquement si le code mouvement est 2 : C = création, M = modification, A = annulation  
 (2) A utiliser uniquement sur formulaire papier

Date d'envoi à la Banque de France : \_\_\_\_\_

**Nota :**  
 – Établir un état distinct par ligne du cartouche de l'imprimé (groupe de codes)  
 – Servir 13 lignes maximum par feuillet, non compris la ligne « totaux »

<sup>1</sup> Un état distinct par ligne de cartouche de l'imprimé.

## Annexe 2

Concordance de l'état 36 avec les états BAFI<sup>1</sup>

code BDP	LIBELLÉ	PLAN DE COMPTES BAFI	ÉTAT BAFI MENSUEL	NOMENCLATURE DES POSTES BAFI		ÉTAT BAFI TRIMESTRIELS	NOMENCLATURE DES POSTES BAFI	
				ACTIF	PASSIF		ACTIF	PASSIF
925	<b>AGENTS NON FINANCIERS HORS CLIENTÈLE FINANCIÈRE</b>							
	- <u>Clientèle non financière</u>	20-22-24-25-26-291 (extraits)	Mod. 8014 MCØ Monnaie : 2	100 Feuille 1 Colonnes 1+2+3+4+5+6 +112 (Mod 8000 MAØ feuille 1)	200+210+220 +230+240+ 241+242+243 +244+245+ 246+247+248 +249+251+ 252+253+261 +262+263+ 270 Feuille 2 Colonnes 1+2+3+4+5+6 +212 (Mod 8000 MA Ø feuille 2- col 1)	Mod. 4014 BEØ Monnaie : 2	B10+B20+ B3A+B4A+ B5A+B7A+ B70+B85+ B89+B9K Feuille 2 Colonnes 1+2+3+4+5 + Feuille 3 Colonnes 1+2+3	H20+H40+ H51+H52+ H55+H6A+ H7A+H80+ H90 Feuille 1
	- <u>Pensions livrées avec clientèle non financière</u>	301 (extraits)	Mod. 8017 MEØ Monnaie 2	100 Feuille 1 Col. 4 + 5	200 Feuille 2 Col. 4+5+6	Mod. 4017 BHØ Monnaie 2 Feuille 2	C1A Col. 1+2+3+4+5+6	J1A Col. 1+2+3+4+5+6
	- <u>Provisions sur clientèle non financière</u>	299 (extraits)	Mod. 8027 MHØ Feuille 1	130 Col. 4 (extraits)	////////////////////	Mod. 4027 BTØ Feuille 1	022 Col. 4 (extraits)	////////////////////
	- <u>Comptes de règlements d'opérations sur titres</u>	34 sauf 347	Mod. 8000 MAØ Monnaie 2	140 (extraits) Feuille 1	240 (extraits) Feuille 2	Mod. 4000	E6A Col. 4	K6A Col. 3
927	<b>AGENTS FINANCIERS Y COMPRIS CLIENTÈLE FINANCIÈRE</b>							
	- <u>Établissement de crédit</u>							
	. Opération de trésorerie	11-12-13-14-16-18 16-18-191	Mod. 8000 MAØ Monnaie 2	Feuille 1 101 Col. 2	Feuille 2 200 Col. 1	Mod. 4000	A01-A10-A90 Feuille 1 Col. 4	G01 - G90 Feuille 2 Col. 3
	- <u>Pensions livrées</u>	301 (extraits)	Mod. 8017 MEØ Monnaie 2	100 Feuille 1 Col. 1	200 Feuille 2 Col. 1	Mod. 4017 BHØ Monnaie2 Feuille 1	C1A Colonnes 1+2+3+4+5+6	J1A Colonnes 1+2+3+4+5+6
	- <u>Clientèle financière</u>							
. Prêts - comptes ordinaires	23-24-251 291 (extraits)	Mod. 8014 MCØ Monnaie 2 Feuille 3	301+303+306 +309+311+312 +313 Col. 1 + 2	331+332+333 +360+370+ 371+372+373 Col. 1+2	Mod. 4014 BEØ Monnaie2 Feuille 7	B80+B8A+ B8B+B8C+ B85+B89+ B9K Col. 1+2+3	H10+H13+ H14+H15+ H20+H40 H51+H52 Col. 1+2+3	
. Pensions livrées	301 (extraits)	Mod. 8017 MEØ	100 Feuille 1 Col. 2+3	200 Feuille 2 Col. 2+3	Mod. 4017 BHØ Monnaie 2 Feuille 3	C1A Col. 1+2+3	J1A Col. 1+2+3	
- <u>Provisions sur créances interbancaires et sur clientèle financière</u>	199 - 299 (extraits)	Mod. 8027 MHØ Feuille 1	110 Col. 4 130 Col. 4 (extraits)	////////////////////	Mod. 4027 BTØ Feuille 1	012 Col. 4 + 022 Col. 4 (extraits)	////////////////////	

<sup>1</sup> Les concordances décrites ci-dessus ne sont qu'une des possibilités, les mêmes résultats peuvent être obtenus à partir de la combinaison d'autres documents ou d'autres feuillets de la remise BAFI.